



SNC • LAVALIN

SNC-Lavalin GEM Québec inc
2271, boul. Fernand-Lafontaine
Longueuil (Québec)
Canada J4G 2R7

Téléphone : 514-393-1000
Télécopieur : 450-651-0885

SNC-Lavalin GEM Québec inc
5955, rue Saint-Laurent
Bureau 300
Lévis (Québec)
Canada G6V 3P5

Téléphone : 418-837-3621
Télécopieur : 418-837-2039

SNC-Lavalin GEM Québec inc.
360, rue St-Jacques Ouest
16^e étage
Montréal (Québec)
Canada H2Y 1P5

Téléphone : 514-393-1000
Télécopieur : 514-392-4758

Le 16 juillet 2020

Madame Sophie-Anne Tremblay
Conseillère en communication
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6
Tel : 581-925-0689
Sans frais : 1 800 463-4732
sophie-anne.tremblay@bape.gouv.qc.ca

Objet : CEPESA Chimie Bécancour
Projet d'agrandissement d'un parc à réservoirs
Complément d'information – Soirée d'information publique du BAPE 15 juillet 2020
N/Réf. : 662823

Madame Tremblay,

Vous trouverez ci-dessous la réponse à la question qui nous a été transmise après la soirée d'information publique (PIP) du projet mentionné en rubrique.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez accepter, Madame Tremblay, nos salutations distinguées.

SNC-Lavalin GEM Québec inc.

Préparé par :

Vérfié par :

Isabelle Bertrand, M.Sc. Env.
Spécialiste en environnement
Environnement et géosciences
Ingénierie, conception et gestion de projet

Lina Lachapelle, ing.
Directrice de projets
Environnement et géosciences
Ingénierie, conception et gestion de projet

IB/LL/mag

p. j. Question additionnelle PIP

c. c. : Richard Perron (CCB)
Myriam Lavergne (CCB)
Marc Tessier (CCB)





Madame Sophie-Anne Tremblay
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Le 16 juillet 2020

Question additionnelle PIP

En cas de fuite ou de déversement de ce type de produits au port ou au quai de Bécancour, quels seraient les conséquences éventuelles ou les effets sur l'eau et/ou l'habitat des poissons ?

Réponse

Les éléments de réponse à cette question sont présentés dans l'étude d'impact, section 8.1.14 et à l'addenda A réponses QC-35 et QC-36. Les principaux éléments sont repris ci-dessous.

L'alpha-oléfine et l'alkylbenzène linéaire posent peu de danger pour l'environnement aquatique en cas de déversement. Étant beaucoup plus légères que l'eau et très peu solubles, ces substances peuvent facilement être récupérées en cas de déversement dans l'eau. Seul l'alkylbenzène linéaire pourrait présenter une toxicité à la limite de solubilité. Ces deux substances sont biodégradables.

Le benzène pose un danger en cas de déversement. Cette substance, bien que faiblement soluble dans l'eau, est toxique pour l'environnement aquatique.

Le benzène est plus léger que l'eau et possède un point de fusion de 5,5°C, ce qui peut faciliter sa récupération en cas de déversement. Si le benzène est rejeté dans l'eau, il se volatilise rapidement, ne sera pas adsorbé de manière significative dans les sédiments, et ne se bioconcentrera pas dans les organismes aquatiques. Il pourra être sujet à une biodégradation plus ou moins rapide selon les conditions.

En cas de déversement majeur, le benzène pourrait atteindre le fleuve directement ou via les fossés de drainage. Les équipements qui pourraient causer un tel événement sont la conduite de transfert entre l'usine et le quai, ainsi que la station de déchargement au quai, incluant les boyaux de transfert. Pour la conduite entre l'usine et le quai, la quantité exacte de benzène qui pourrait parvenir au fleuve dépendrait de l'importance et de la localisation de la fuite. Pour le scénario de rupture de la conduite entre le pont de tuyauterie au nord-est des installations d'Olin et celui de la rue Henri Vallières, la quantité maximale potentiellement déversée a été évaluée à environ 20 m³. Pour le scénario de rupture d'un boyau de transfert lors d'un déchargement, la quantité maximale potentiellement déversée a été évaluée à environ 5,3 m³.

Afin de tenir compte du niveau de danger que représente le benzène et considérant que cette substance n'est pas transbordée actuellement au port de Bécancour (seulement en utilisation à l'usine), il a été convenu d'ajouter des mesures de prévention et d'atténuation.

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB) s'est engagée à ajouter une rétention à l'aire de déchargement au quai pour capter le volume maximal de benzène estimé en cas de déversement à partir du boyau de transfert, soit l'équipement ayant le taux de défaillance le plus élevé.

CCB a décidé d'ajouter une mesure d'atténuation supplémentaire. Le contrat de son transbordeur inclura la mise en place d'une estacade autour du navire, en absence de glace, lors du déchargement pour faciliter la récupération du benzène en cas de déversement au fleuve.



Madame Sophie-Anne Tremblay
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Le 16 juillet 2020

Avant l'exploitation du nouveau parc à réservoirs, CCB s'engage à signer un contrat avec une firme spécialisée dans les urgences marines, un organisme d'intervention maritime canadien agréé, pour confiner et récupérer le benzène en cas de déversement accidentel dans le fleuve.

Cette firme spécialisée détient toutes les accréditations requises de Transport Canada en tant qu'organisme d'intervention en vertu de la *Loi sur la Marine marchande du Canada* (LMMC). À ce titre, la firme pourra fournir aux navires une entente relative à la quantité de pétrole qu'ils transportent (jusqu'à un maximum de 10 000 tonnes). Pour les cas spécifiques, ils peuvent bâtir un plan d'intervention sur mesure exemple : utiliser une grue avec panier suspendu pour récupérer les hydrocarbures, des canots pneumatiques, et plusieurs autres moyens.

Dans le cas où un déversement surviendrait, la récupération du benzène déversé dépendra des conditions locales au moment du déversement. Durant la période hivernale, si la glace s'est formée entre le quai et le bateau et que le benzène s'y déverse, le produit en phase solide pourrait être récupéré à l'aide d'une excavatrice. Si le benzène s'est infiltré dans l'eau sous la glace, des tranchées pourraient être creusées afin de récupérer le produit capté sous la glace. S'il y a présence d'eau libre entre le navire et le quai au moment du déversement, une estacade pourrait être positionnée afin de capter le benzène et en faciliter la récupération.